

## CONDITIONS DE PROMOTION 2017-2018

<b>ECOLE DE MATURITE (EM)</b>		
<p><b>1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ autant de fois 4 points qu'il y a de notes</li> <li>▪ groupe : français + (L2+L3)/2 + maths + OS</li> <li>▪ nombre de notes inférieures à 4</li> </ul> <p><b>3<sup>e</sup> année</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ autant de fois 4 points qu'il y a de notes (après déduction de la somme des écarts à 4 des notes insuffisantes)</li> <li>▪ nombre de notes inférieures à 4</li> <li>▪ au moins 3.5 de moyenne aux examens</li> </ul>	<p>40 points 44 points</p> <p>16 points 4 notes max.</p> <p>56 points 4 notes max.</p>	<p>1<sup>re</sup> année 2<sup>e</sup> année</p> <p>5 notes : épreuve complémentaire (s'il s'agit de la seule clause d'échec)</p> <p>4 notes reprises de 2<sup>e</sup> année (chimie, physique, géographie, option artistique)</p>
<p><b>PASSERELLE 1EM / 2EM (1<sup>er</sup> semestre) – 2ECG</b></p> <p>10.5 points = français + (L2+L3)/2 + maths Examen requis pour rejoindre l'Ecole de commerce</p>		
<b>ECOLE DE CULTURE GENERALE (ECG)</b>		
<p><b>1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années ECG</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ autant de fois 4 points qu'il y a de notes</li> <li>▪ points négatifs</li> <li>▪ nombre de notes inférieures à 4</li> </ul>	<p>32 points 36 points</p> <p>2 points 3 notes max.</p>	<p>1C (tronc commun) 2C (options CI, SA et SP)</p> <p>4 notes : épreuve complémentaire (s'il s'agit de la seule clause d'échec)</p>
<p><b>PASSERELLE 1ECG / 1E – 1EM</b></p> <p>1° Accès aux cours préparatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ statut d'élève régulier</li> <li>▪ bulletin suffisant</li> <li>▪ 15 points = français + langue 2 ou langue 3 + mathématiques</li> </ul> <p>2° Conditions finales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ bulletin annuel suffisant</li> <li>▪ 15 points = français + langue 2 ou langue 3 + mathématiques</li> <li>▪ au moins 4 à chacun des examens de français et de mathématiques</li> </ul>		

## **ECOLE DE COMMERCE (EC)**

À l'issue de chaque semestre, les élèves reçoivent un bulletin semestriel de promotion ainsi que, à titre indicatif, un bulletin CFC partiel et un bulletin MP partiel.

Un bulletin semestriel de promotion est suffisant si

- la moyenne globale est égale ou supérieure à 4.0 ;
- la somme des écarts entre les notes insuffisantes et la note 4.0 est inférieure ou égale à 2.0 ;
- deux notes MP au maximum sont inférieures à 4.0.

## **EXAMENS**

### **ECOLE DE MATURITE / ECOLE DE CULTURE GENERALE / ECOLE DE COMMERCE**

Les candidats, dont l'échec n'est dû qu'à l'examen, peuvent se présenter à une session de rattrapage. La session de rattrapage se compose des épreuves complètes d'examen dans les disciplines dont la note définitive est insuffisante. Les notes définitives suffisantes restent acquises.

Les notes obtenues lors de la session de rattrapage remplacent celles de la session ordinaire; elles sont combinées avec les notes annuelles pour établir un nouveau bulletin de notes définitives. La Conférence des maîtres apprécie les cas limites ou les circonstances particulières.

## **VOIE PASSERELLE VERS LES HAUTES ECOLES UNIVERSITAIRES**

### **EXAMENS COMPLEMENTAIRES A LA MATURITE PROFESSIONNELLE**

#### **DOMAINES ET DISCIPLINES D'EXAMENS**

- domaine des sciences expérimentales
- domaine des sciences humaines
- français
- langue 2 (anglais ou allemand)
- mathématiques

épreuve écrite

épreuve écrite

épreuve écrite et interrogation orale

épreuve écrite et interrogation orale

épreuve écrite et interrogation orale

#### **CONDITIONS D'OBTENTION DU CERTIFICAT**

- autant de fois 4 points qu'il y a de notes
- nombre de notes inférieures à 4
- aucune note inférieure à 2

20 points

2 notes max.